

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
du 10 Novembre 2022

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
GUERIN Jean-Yves	Représentant des usagers
HAUSSONNE Jean-Marie	Représentant des usagers
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, société Nauti Breiz
VERNOUX Francine	Représentante des usagers

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président de l'association des Plaisanciers Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIER Franck	Représentant des usagers
TASSEL Bernard	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des pêcheurs professionnels

Assistaient également à la réunion :

DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale
CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
LE LAIT Christian	Représentant du personnel portuaire

ABSENTS EXCUSES :

COLIN Yannick	Président de la Société des Régates de Perros
GALHAUT Didier	Représentant des pêcheurs professionnels
MANGEL Camille	Président de l'association des Plaisanciers du Linkin
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, société Bretagne Marine
Mr Le Représentant	CCI
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation
Mr le Représentant	DDTM - DML

ORDRE DU JOUR

1. Tarifs 2023
2. Questions diverses

Monsieur Le Maire salue l'Assemblée.

Il indique que les Conseils Portuaires seront orientés principalement sur les tarifs des ports 2023 et répondre aux questions diverses.

Il donne ensuite la parole à Yannick Cuvillier qui demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu des derniers Conseils Portuaires.

M. Pasquier demande ce qu'il en est de la diffusion de l'étude des sédiments de Ploumanac'h faite récemment.

Le rapport est en ligne depuis cette semaine sur le site de la Ville :

http://nautisme.perros-guirec.com/fileadmin/user_upload/mediatheque/Nautisme/documents/Les_ports/2022/IDRA_E201103_Etat-des-lieux_Ploumanac_h_2022_VF.pdf

Yannick Cuvillier et Monsieur Le Maire informent l'Assemblée qu'Arnaud Piepers a quitté son poste de Responsable des Ports. Il a demandé une mise en disponibilité de 5 ans pour des raisons personnelles et un recrutement est en cours pour une affectation à partir du 1^{er} janvier 2023.

Vincent Claveau assure l'intérim depuis le mois de septembre.

Yannick Cuvillier commence la séance avec les délibérations pour le Conseil Municipal pour lesquelles les Conseils Portuaires doivent voter :

Délibération : Budget des ports - admissions en non-valeur

Pour un montant de 34,78 €. Il s'agit d'une perte sur créance irrécouvrable qui se concrétisera par un mandat sur le budget des ports.

Vote à unanimité

Délibération sur les tarifs 2023

Yannick Cuvillier annonce que l'augmentation prévisionnelle est de 9% compte tenue de la situation économique en cours : forte hausse des tarifs des fluides, hausse du point d'indice pour les fonctionnaires et augmentation des salaires pour l'ancienneté (total de 7%) et à cela est rajouté 2% pour financer les travaux d'une nouvelle porte et entamer le lancement des démarches pour le rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h. Total = 9%

Création de nouveaux tarifs :

- un coefficient 1.5 pour les nouveaux contrats multicoques (qui pourront rentrer avec la nouvelle porte automatisée et plus large)
- une redevance mensuelle « fluides » pour les habitants sur navire ayant élu domicile au port : 30 € pour les mois d'été et 80 € pour les mois d'hiver.
- 1 nuit en logement insolite (type Airbnb) = 1 nuit d'escale payée au port

Les représentants des usagers du port de Ploumanac'h sont déçus de cette hausse car l'entretien courant est fait à Ploumanac'h mais pas de gros travaux.

Monsieur Le Maire précise que le mur du bassin à flot à 50 ans, le mur fuyait, il fallait absolument le réparer et la porte également doit être réparée, d'où les gros travaux sur ce port.

Le rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h est plus complexe car ce n'est plus autorisé de procéder comme il y a quelques années (le clapage en mer est interdit). Néanmoins l'opération est lancée, un cabinet va être nommé pour conduire l'opération d'un point de vue juridique, technique et financier.

La priorité financière est donnée aux urgences : il n'y a pas de risque à Ploumanac'h alors qu'il y a un risque au bassin à flot.

Jean-Charles Le Meur rappelle que la question d'une alarme pour le niveau d'eau avait été discuté il y a quelques années mais qu'aucune décision n'avait été prise. Monsieur Le Maire répond que le coût d'une alarme est de 8000€ et que celle-ci est en fonctionnement depuis janvier 2022.

Vote pour l'augmentation des tarifs et les nouveaux tarifs :

Vote contre : 4

Délibération sur l'application de la redevance sur le domaine public maritime

Yannick Cuvillier informe de la redevance à passagers au tarif de 1 € HT pour l'utilisation du plan d'eau et du quai d'embarquement et de débarquement sur la commune.

Cette redevance sera applicable au 1^{er} janvier 2023 pour toute société constituée transportant des passagers.

Vote à l'unanimité

Délibération sur l'automatisation et élargissement de la porte du bassin à flot de Perros-Guirec

Yannick CUVILLIER expose à l'Assemblée que depuis 2017, la Ville de Perros-Guirec a engagé des études de diagnostics et de faisabilité pour résoudre des désordres structurels importants touchant le mur et la porte du bassin à flot.

En 2021, d'importants travaux de rénovation du mur du bassin à flot ont été réalisés pour résoudre la problématique de la baisse du niveau d'eau de retenue du bassin, préjudiciable au maintien à flot des bateaux.

Cette première étape a permis de sécuriser le mur du bassin à flot.

Une deuxième étape est aujourd'hui nécessaire pour sécuriser la porte vieillissante.

En effet, dans le cadre des opérations de maintenance de la porte, il a été constaté une vétusté de plusieurs éléments.

La Société CETIA a ainsi été missionnée par la Ville pour réaliser un avant-projet simplifié et mener une réflexion sur les travaux à réaliser.

Dans ce cadre, il a été demandé d'élargir la porte et de l'automatiser.

Le montant des travaux, études et aléas est estimé à 2 786 529 euros H.T. pour le scénario consistant à poser une nouvelle porte basculante à proximité de la porte existante avec une largeur d'exploitation de 12 m.

Le financement de cette opération sera effectué sur le budget des ports grâce à la réalisation d'un emprunt et des subventions perçues pour le projet.

La délibération consiste à avoir l'autorisation pour demander des subventions. Cela ne signifie pas que toutes les subventions seront obtenues. Le port espère avoir jusqu'à 1,2 million d'euros d'aide.

Vincent Claveau rajoute que des demandes de subvention pour le rétablissement des profondeurs du port de Ploumanac'h seront effectuées dans le cadre de l'opération. Avant toute chose, une évaluation juridique et technique est nécessaire pour évaluer au plus juste le coût d'une telle opération.

Yannick Cuvillier présente le plan de la nouvelle porte, un seuil basculant à vérin hydraulique, largeur de 12 mètres (même technologie que le port de Quiberon). Elle fonctionnera 24h/24h (en fonction de la marée) et les bateaux pourront se croiser.

Montant total des travaux : 2,7 millions d'euros.

Il y a beaucoup de génie civil et d'automatisme, et les travaux se feront sans la fermeture de la porte actuelle d'où le prix élevé. De plus, le prix ne comprend pas la construction d'un local technique.

Dans le calendrier des tâches, la maîtrise d'œuvre doit être validée avant le 31/12/2022. Ensuite, les travaux devraient débuter en septembre/octobre 2023 pour une livraison en mai 2024.

Monsieur Le Banner demande si le port va perdre en hauteur de Tirant d'Eau avec le seuil basculant.

Yannick Cuvillier et Vincent Claveau répondent que le port ne devrait perdre que très légèrement et que cela ne devrait pas être pénalisant car il y a environ 3,80 mètres d'eau à l'ouverture de la porte.

La porte actuelle, les travaux achevés sera comblée, la surface utile sera aménagée pour recevoir un local matériel ainsi que le groupe électrogène.

Yannick Cuvillier demande le vote pour les demandes de subventions.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Questions des usagers de Ploumanac'h

1) La borne pneumatique d'accès à la cale de Park Ar Bivic :

Cette borne était en panne au moins pendant 3 mois au printemps. Après plusieurs tentatives de réparation, elle était encore en panne régulièrement pendant l'été. Bien évidemment cela s'est su rapidement et les plaisanciers des communes voisines en ont largement profité. Nous avons estimé cet incident à une perte de recettes d'au moins 4000€.

Réponse de Yannick Cuvillier : Le remplacement du totem est à l'étude pour être changé. En 2021 la borne fonctionnait et les recettes se sont élevées à 1422 €, loin des 4000€ estimés.

2) Le nettoyage de la cale n'a pas été fait durant l'été ! Nous demandons la reprise rapide du nettoyage régulier après les interdictions d'utilisation de l'eau.

Réponse de Yannick Cuvillier : Un arrêté préfectoral depuis fin juillet interdit l'utilisation de l'eau. Un karcher à eau de mer a été acheté récemment par la Ville. La société Solvitnet n'a plus le marché pour le nettoyage des cales, il est entrepris par les services techniques. Vincent Claveau montre un calendrier où sont répertoriées toutes les cales. Les seules périodes où le nettoyage n'a pas été fait sont pendant la restriction d'eau (arrêté préfectoral).

3) Les annexes : Le problème de surdensité est toujours le même malgré quelques tentatives d'aménagement. Nous demandons que le contrôle d'immatriculation sur les plates soit poursuivi en permanence par les services de la capitainerie.

Vincent Claveau répond que des contrôles sont programmés régulièrement. Les annexes doivent indiquer le nom du bateau et/ou l'immatriculation. Les agents des ports vérifient si cela est bien fait et le cas échéant apposent un autocollant prévenant que l'annexe va être retirée. L'annexe retirée est stockée pendant un an en attendant que le propriétaire se manifeste. Ce recensement a été effectué début novembre.

4) Les épaves : A ce jour une seule a été retirée il en reste deux. L'une est « à flot » et l'autre à l'estran côté de l'hôtel des rochers.

Une seule épave à Ploumanac'h qui a enlevée en septembre. Les deux autres bateaux non entretenus appartiennent à un plaisancier qui paie son amarrage.

5) Coté Trégastel : En 2021 les services avaient déposé un peu de sédiments mais ce travail n'a pas été terminé. La mairie avait accepté que l'on dépose du perré sur la bande de roulement. Il faut donc terminer jusqu'à la passerelle et terminer aussi le chemin de roulement pour les annexes.

Vincent Claveau informe que cela est programmé pour le Printemps 2023.

6) Le désenvasement du port : Nous reviendrons bien sûr à chaque occasion sur ce sujet prioritaire à Ploumanac'h. Dans l'immédiat, nous n'avons pas les résultats de la bathymétrie. Une seconde campagne de mesure de prélèvement était prévue qu'en est-il ?

A ce stade ou en est la réflexion sur le stockage des déchets dans une carrière de La Clarté (Clolus ou autres ?). Il y a semble-t-il des assouplissements sur la législation du stockage et du transport de la vase (voir St Brieuc et Paimpol par exemple).

Yannick Cuvillier indique que cela est en cours d'étude et voir éventuellement à mutualiser avec d'autres ports.

7) La balise N°1 est régulièrement détruite à chaque gros coup de vent (presque tous les ans). Ce n'est pas normal. Les phares et balises doivent prévoir des travaux de réparation beaucoup plus solides.

Yannick Cuvillier informe qu'il faudrait que sur les instructions nautiques soient indiqués le caractère saisonnier de la balise ou faire des travaux de consolidation. Une réflexion est en cours au service des P&B.

Questions des usagers des mouillages et du bassin à flot

1) Questions concernant la gestion et la direction du port

Gouvernance

- Situation du recrutement d'un nouveau directeur de port ? Le recrutement est en cours
- Un nouveau directeur du port de Perros est en voie d'être recruté : quels seront ses missions et objectifs ? Monsieur Le Maire indique que les missions et objectifs sont celles d'un directeur de port. Des entretiens auront lieu la semaine prochaine.
- La gestion de ce type d'infrastructure requérant des compétences spécifiques, la commune prévoit-elle de faire appel à court terme à la SPL (Société Publique Locale) ? Monsieur Le Maire répond que la SPL est toujours à l'étude.
- Comment et quand vont être organisées les prochaines élections du CLUPP pour 2023 ? C'est au CLUPP d'organiser ses élections, la commune met à disposition une salle (le Club des Navigateurs) et une aide pour la diffusion des informations. Le jour des élections le personnel de la Capitainerie peut venir faire le point sur les contrats à l'entrée.

Questions concernant le parking des voitures

- Demande de signaler à nouveau l'urgence du problème de parking le long des pontons comme évoqué lors de votre dernière réunion (la saison arrive et ce sera impossible de se garer ou même

de débarquer du matériel...) Monsieur Le Maire indique que tout ce qui pouvait être mis en oeuvre a été fait, la contre-allée ne sera pas privatisée pour les usagers du port.

- Il semblerait à un usager souhaitable que le stationnement sur la digue soit réservé aux usagers avec une barrière, ou une borne et une carte d'accès. Cela n'est pas envisageable, cela nuirait aux commerces
- La sortie de la contre-allée du port extrêmement dangereuse car les véhicules en stationnement masquent la circulation, suggestion de mettre un miroir en face de la sortie. Non, cela permet de ralentir les véhicules
- Le problème du parking aux mouillages Linkin.... il est de plus en plus difficile de se garer...Il y a de plus en plus de visiteurs. Quelle est la solution proposée ? Un aménagement de l'espace Théo DAVID devra être mis en œuvre dans un avenir proche.

Grutage

- Question sur revoir le document sur la manutention qui n'est pas adapté au fonctionnement actuel ». Demande non comprise. Le règlement a été refait il n'y a pas très longtemps déjà.

Divers

- Souhait d'un usager d'avoir un code sanitaire qui ne change pas en permanence et qui soit donné pour la saison. Le code change pour des raisons évidentes de « va et vient » non souhaité dans les sanitaires. Il faut pouvoir contrôler l'accès.
- Gestion des « épaves » dans le port = à priori le règlement n'est pas suivi : Faux répond Yannick Cuvillier, il y a des procédures achevées et en cours :
 - combien de bateaux épaves recensés (Bassin à flot / Ploumanac'h) = 8 au bassin à flot et 1 à Ploumanac'h
 - combien de bateaux déjà évacués depuis = 2 au bassin à flot en 2021 et 1 à Ploumanac'h en 2022 et 2 au bassin à flot d'ici fin novembre 2022
 - combien en cours de procédure = 4 au bassin à flot
 - calendrier prévisionnel d'évacuation des épaves restantes = 4 du bassin à flot en 2023

Concernant les bateaux non entretenus par leur propriétaire : le surveillant portuaire prend régulièrement contact avec les propriétaires pour leur demander d'entretenir leur bateau mais depuis la pandémie, certains plaisanciers âgés ne sont pas revenus.

- Gestion des déchets : pas d'affichage clair de l'emplacement des poubelles et pas de recyclage (vert, jaune, bleu) : Une signalétique en cours de refonte sur les deux ports.
- Le Gwada Breizh, combien de temps cette épave va-t-elle rester sur le terre-plein ? Nous sommes en attente de la décision (discussion entre avocats propriétaires et assurances). Facturation de l'occupation du domaine public 15 000€ au 31/10 (budget des ports).

2) Questions concernant les pontons et le bassin à flot

Accès

- L'été, beaucoup de circulation sur les pontons. Les grilles à codes de Trébeurden fonctionnent très bien : Monsieur Le Maire répond que mettre des grilles à code n'est pas dans les priorités actuelles.
- Où en est la sécurité des pontons "barrières et caméras" : Monsieur Le Maire répond qu'il y a un dossier vidéo protection sur la commune, en cours avec un bureau d'étude mais cela n'est pas prioritaire pour 2023.
- Lors de la fête Vénitienne nous avons constaté l'occupation des pontons et passerelles par un nombre de personnes très important. Deux passerelles ont subi des dommages, nous sommes passé proche d'une catastrophe. La question est la suivante : comment allons-nous gérer la prochaine fête Vénitienne en 2023 ? : L'accès des pontons sera interdit au public par arrêté (passages de la police municipale).
- Suggestion d'interdire les pontons à la circulation sur un vélo ou une trottinette. Certains sont dangereux et circulent trop vite. A ce jour pas d'interdiction, le bon sens devrait primer sur un règlement. La Mairie va voir pour mettre un panneau.

Entretien et souhaits d'aménagements divers

- Les annexes (surtout en dur) amarrées à certains bateaux dans les catways viennent se cogner sur le bateau voisin ou encombrer la place occupée quand l'on sort (le bout de la bosse annexe est parfois long). Merci de rappeler aux titulaires d'une place en catway de bien vouloir les remonter à bord ou à terre quand ils sont amarrés dans leur catway au port. : Une communication à destination des plaisanciers sera effectuée avec un délai de ramassage d'annexe. Si délai non respecté les annexes seront enlevées et stockées.
- Il y a dans le bassin à flots les pieux de guidage du ponton qui a été démonté près du mur, pas loin de la criée, ces pieux étant quasiment invisibles de nuit et donc potentiellement dangereux en particulier pour des visiteurs ne connaissant pas le port (et même pour les autres ainsi que j'ai pu le constater lors de la dernière fête vénitienne). Ne serait-il pas possible de les sécuriser en installant à leur sommet un éclairage alimenté par une cellule solaire, donc indépendant de toute alimentation réseau ? Une bande réfléchissante sera installée sur chaque pieux.
- Une même remarque pourrait également être faite pour les perches permettant de visualiser le mur, quasiment invisibles de nuit surtout en ces temps d'économie d'énergie où les lumières extérieures sont très limitées ! Ces perches dépendent des phares et balises et sont bien visibles de jour.
- Nettoyage des catways, qui en a la charge ? Les agents du port sont en charge de ce nettoyage. Il s'agit d'un entretien récurrent et programmé. Cette année les grutages ont fini tard dans l'été et ensuite il y a eu l'avis de sécheresse avec l'Arrêté Préfectoral, les agents n'ont, donc, pas eu le temps de finir de passer le karcher partout.
- Eclairage des pontons de nuit (invisibles) : Tous les pontons sont éclairés la nuit.
- Souhait de certains que les pontons soient horizontaux (pas bancales) et à peu près stables : cette demande n'a pas été comprise.
- Constatation de l'existence d'une nappe de fuel dans le port, quelle en est l'origine ? Demande non comprise. Il arrive que des plaisanciers fassent le plein par bidon et des gouttes tombent et irisent fortement.

Envasement

- Nous avons une remarque qui concerne le ponton carburant : la hauteur d'eau est insuffisante, il faudrait draguer : Cette demande est prise en compte mais pas prioritaire pour l'instant.
- Autre question : à quand le désenvasement du port à certains endroits ? : Cette demande est prise en compte mais pas prioritaire pour l'instant. Le problème est récurrent à tous les ports et coûte très cher. Vincent Claveau informe que les vannes de chasse près de la Halle à poissons vont être remises en service afin de brasser un peu plus le port.

3) Questions concernant la porte et l'accès au port

Horaires

- Avec l'ancien maître de port, le coefficient minimal pour l'ouverture était de 40 avec possibilité de faire moins selon les conditions de pression. Aujourd'hui c'est 44 et c'est figé. Cela a pour conséquence de diminuer l'attractivité du port vis à vis des usagers et des visiteurs potentiels. : La porte n'a jamais été ouverte en dessous de coefficients 44 ou 45. De quel maître de port s'agit-il ? Il convient d'attendre la nouvelle porte.
- Un usager espère que le fonctionnement de l'écluse sera automatisé ce qui permettra que Perros-Guirec soit un port accessible la nuit en automne. (et pourquoi pas même en hiver) : Cela sera possible avec la porte automatique de 12 m de large donc 24/24h et 12 mois/12.
- Lorsque le bassin est fermé ou alors partiellement fermé pour les mortes eaux, serait-il possible de pouvoir amarrer le bateau au port de Ploumanac'h pour 2 ou 3 jours et ainsi de bénéficier d'heures d'ouvertures plus intéressantes ? : Cela a déjà été répondu favorablement, selon les caractéristiques du navire et la période.

- Le règlement interdit de laisser les bateaux à la pointe du Château sans personne à bord. Comment fait-on si on revient de croisière et que le port est fermé ? : Il faut rester sur son bateau, ou continuer sa croisière vers Ploumanac'h par exemple.
- Souhait d'amplitude d'ouverture de porte en avant et après saison : Il n'y a pas de changements de prévu pour 2023 (organisation des ports).
- Les horaires d'ouvertures ne sont pas toujours corrects et ceci de plus en plus fréquemment Par exemple le 15/10/2022 : ouverture prévue de 9h10 à 10h45. En fait le port était ouvert de 8h45 à 11h15 (au moins) : Les horaires sont corrects mais en fonction des dépressions anticycloniques cela peut varier. Afin de pouvoir augmenter les temps d'ouverture, les agents arrivent toujours au moins 30 minutes avant l'ouverture afin de pouvoir ouvrir plus tôt si possible et ferment plus tard selon la hauteur d'eau.

4) Questions concernant l'accident de non-fermeture de la porte du 05-01-22

Demande de bilan à la date d'aujourd'hui :

Pouvons-nous faire un bilan ou un point sur le dossier problème des portes du bassin à flot de janvier dernier. : Monsieur Le Maire répond qu'il n'y aura pas de bilan - dossier géré entre la collectivité et les assureurs et les points personnels ne seront pas abordés en Conseils Portuaires.

5) Questions concernant les mouillages

Mouillage de Pors Ar Goret.

- Pour les mouillages de Pors ar Goret : pas d'emplacement de parking pour garer son véhicule Serait-il possible donc d'en aménager un au minimum pour ce mouillage ? Yannick Cuvillier répond qu'il n'y a pas de place pour intégrer un rack à annexes et cela n'est pas prévu dans le règlement de la ZMEL.
- Il faudrait aussi éliminer les roches qui dépassent du sol dont l'agressivité pose problème pour l'échouage des bateaux, surtout par gros temps. : Des mouillages sont actuellement en cours de suppression, dont les plus dangereux.
- Les bouées sont trop proches les unes des autres et il est fréquent que les bateaux se touchent, le mouillage est soumis de façon non homogène aux courants de marée et les bateaux n'évitent pas de façon parallèle. Serait-il possible de les écarter légèrement ? : Non cela n'est pas possible d'écarter les bouées mais les bateaux seront redistribués selon le nouveau plan de la ZMEL (en cours de validation auprès de la DDTM).

Mouillage des Arcades

Il n'y a pas de rangement pour les annexes pour cette zone d'échouage. Serait-il possible d'avoir un rangement adéquat (les annexes sont mises sur les rochers, ça les abîme...) : Il n'est pas prévu de racks à annexes sur ce site - le nombre de mouillage sur les arcades est en diminution, dossier ZMEL en cours.

Les conditions d'utilisation de la cale de Trestraou pour les plaisanciers : Un arrêté réglemente les conditions d'accès qui donne priorité à l'activité commerciale pour l'embarquement et le débarquement des bateaux à passagers. Cette priorité est réglementée mais payante puisque Armor Navigation dispose d'une AOT à hauteur de 25000 euros par an pour l'utilisation de la cale.

6) Suggestion d'un nouveau service

« Je ne sais si cela relève de la capitainerie ou de la ville mais je soumetts l'idée de mettre en place un service de conciergerie à la capitainerie. Le but serait de disposer des services suivants pour les plaisanciers qui souhaiteraient louer leur bateau pour une nuit, un week-end, une semaine » : Cette activité n'est pas du ressort des ports. Il existe déjà la Conciergerie Nautique d'Armor avec Mathieu Goujon.

7) Divers

Monsieur Le Banner indique que certains voiliers quittent le port l'hiver pour se mettre au sec. Les propriétaires aimeraient ne pas démâter, cependant, il existe sur le trajet 2 ou 3 lignes électriques qui gênent le passage sur remorque. Il demande si cela sera prévu d'enterrer ces lignes dans un futur proche. Monsieur Le Maire prend note de cette demande.

La séance est levée à 10 h 10.

Fait à Perros-Guirec,
Le 10 Novembre 2022

Les Présidents,

Erven LEON



Yannick CUVILLIER

